****

**DISPOSITIF DES CONFERENCIERS INVITES – 2019**

**(période du 01/02 au 31/07/2019)**

1. **PROCEDURE ET CRITERES DE SELECTION**

* **Accueil relevant de la recherche**

***Procédure***

Les projets d’accueil sont élaborés au sein des laboratoires. Les projets d’invitation seront interclassés par l’unité de recherche d’accueil. Il est recommandé quand cela est possible que les structures fédératives (ou structures équivalentes) interclassent les demandes au titre de la recherche.

1. la liste des demandes interclassées
2. une justification (5 à 10 lignes par projet classé) des demandes
3. le dossier des projets d’invitation.

***Critères***

Plusieurs critères doivent être pris en compte dans les classements des secteurs recherche :

1. Qualité du dossier scientifique du candidat et du projet scientifique d’invitation.
2. Relation éventuelle avec une demande de BQR « coopération internationale »
3. Renouvellement des collègues accueillis (pas plus de deux accueils sur les cinq dernières années)
4. Respect des équilibres entre laboratoires et équipes de recherche des laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps des laboratoires soutenus)
5. Inscription dans les priorités de l’établissement
6. Attention portée à une répartition équilibrée entre femmes et hommes.

* **Accueil relevant de la formation**

***Procédure***

Une proposition comportant une liste des projets d’accueil relevant de la formation est soumise par le conseil de composante, élargi aux directeurs de laboratoires qui sont nécessairement associés à cette procédure.

Les projets d’accueil doivent, d’une part, comprendre un programme précis d’interventions pédagogiques à tous les niveaux de cycle (L, M, D) et pas uniquement en fin de cycle (M2 recherche ou doctorat) et, d’autre part, s’inscrire clairement dans le cadre de l’internationalisation des diplômes. Les diplômes en langue anglaise ou les doubles diplômes seront donc considérés comme prioritaires.

Le conseil de composante élargi vote une liste classée des projets d’invitation qu’il transmet au service des relations internationales. Chaque composante transmet :

(1) la liste des demandes interclassées

(2) Le programme d’intervention du collègue accueilli (ce qui légitime la durée de l’accueil).

(3) le dossier des projets d’invitation

***Critères***

Quatre critères de sélection doivent guider le classement de l’établissement :

1. Qualité du dossier scientifique du candidat et du projet pédagogique d’invitation ;
2. Inscription dans la politique de l’université et notamment, la coopération internationale en matière de formation ;
3. Respect des équilibres entre les formations soutenues ;
4. Attention portée à une répartition équilibrée entre femmes et hommes.

Il est concevable qu’un intervenant étranger renouvelle ses interventions « au titre de la formation » sur plusieurs années.

La décision finalement prise par l’établissement portera une attention particulière à la répartition entre composantes en tenant compte de l’internationalisation de l’offre de formation.

La liste complète des collègues étrangers accueillis retenus pour l’année 2018 au titre de la formation sera arrêtée par les membres du conseil d’administration restreint, après avis du conseil académique restreint.

1. **CALENDRIER**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Accueil relevant**  **de la recherche** | **Accueil relevant**  **de la formation** |
| Date limite d'envoi des propositions de classement par la composante (**formation**) - sous forme d’un tableau de synthèse (annexe IV - formation). Les dossiers complets et le PV de la commission élargie seront adressés à la Direction des Mobilités Internationales par voie électronique de préférence à  [ri-conferenciers@univ-lille.fr](mailto:ri-conferenciers@univ-lille.fr)  Les tableaux de synthèse (sous format Excel) seront impérativement transmis par voie électronique à  [ri-conferenciers@univ-lille.fr](mailto:ri-conferenciers@univ-lille.fr) |  | **Pour**  **le 16 novembre 2018 /17h** |
| Date limite d'envoi des propositions de classement par les directeurs de laboratoires sous forme d’un tableau de synthèse (annexe IV bis – Interclassement recherche) et de la justification des demandes. Les dossiers complets seront adressés conjointement à la Direction des Mobilités Internationales par voie électronique uniquement  [ri-conferenciers@univ-lille.fr](mailto:ri-conferenciers@univ-lille.fr)  Les tableaux de synthèse (sous format Excel) seront impérativement transmis par voie électronique à  [ri-conferenciers@univ-lille.fr](mailto:ri-conferenciers@univ-lille.fr) | **Pour**  **le 16 novembre 2018 / 17h** |  |
| Vérification de la recevabilité des candidatures déposées au titre de la formation et de la recherche et préparation de documents de synthèse | **Du 19 au 30 novembre 2018** | |
| Choix des projets d’accueil à soumettre aux instances par l’équipe de direction | **du 19 au 30 novembre 2018** | |
| **Conseil Académique restreint – Conseil d’Administration restreint** | **CAC-r : 13 décembre 2018** | |
| Accueil des collègues dans le cadre des présents dispositifs | **A compter**  **du 1er février 2019** | |